

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 septembre 2017 à 18 heures

L'an deux mille dix-sept, le cinq septembre, le conseil municipal de la commune de Prads Haute Bléone dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BARTOLINI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11.

Date de convocation du conseil municipal : 17/08/2017

Présents: Mr Bernard BARTOLINI, Mme Françoise BASSET, Mr Jean-Louis BIETRIX, Mr Jean-Paul BLANC, Mr Gilbert CORNIER, Mme Monique GARCIN, Mr Sébastien GIROUX, Mr Éric JULIEN, Mr Alain LIARDET, Mr Philippe PLOGE, Mr Pierre SERVANTON.

Pouvoirs: 0

Absent : 0

Absent excusé : 0

Secrétaire de séance : Mr Éric JULIEN.



1 - Création d'une commune nouvelle avec Le Vernet, Prads-Haute-Bléone, Verdaches.

Le Maire expose que depuis le 1^{er} janvier 2017 la commune de Prads Haute Bléone a été intégrée d'office dans la Communauté d'Agglomération Alpes Provence Agglomération, qui regroupe autour des 2 zones urbaines de Digne-Les-Bains et de la Moyenne Durance, 46 communes de 47 716 habitants sur un territoire qui s'étend du Pays de Seyne jusqu'à Moustier-Saintr-Marie dans le Verdon et Mallefougasse, Ganagobie sur la Durance.

L'organe délibérant du conseil de cette Communauté d'Agglomération est composé de 80 conseillers communautaires dont 40 représentent les 6 communes les plus peuplées alors que les 40 autres communes n'y sont représentées que par un seul délégué.

Face à cet éloignement des centres de décision et de gestion des équipements et des services de proximité transférés à cette Communauté d'Agglomération, la loi offre la possibilité aux communes riveraines de se regrouper dans une commune nouvelle tout en conservant leur identité et leur autonomie en devenant des communes déléguées.

Le conseil municipal de la commune nouvelle se substitue aux conseillers municipaux des communes regroupées pour la compétence générale, la fiscalité et le vote du budget, alors que les communes déléguées conservent leur nom, leur maire et leur conseil municipal, l'état civil, ainsi que la possibilité de recevoir des dotations de la commune nouvelle et de se voir déléguer par celle-ci, le gestion de leurs services et des équipements de proximité.

Les communes de Le Vernet, Prads Haute Bléone et Verdaches, dont les habitants partagent le territoire, l'histoire, le mode de vie, l'organisation de leur habitat en hameaux, les mêmes espaces pastoraux et forestiers et les mêmes services de proximité, sont susceptibles de se regrouper dans une commune nouvelle qui leur permettra de préserver leur identité et de préparer leur avenir commun au sein de cette nouvelle Communauté d'Agglomération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
Refuse la constitution d'une commune nouvelle par 5 voix contre, 2 abstentions, 4 voix pour.

2 – Biens vacants et sans maître (BVSM)

Dans le cadre de notre partenariat avec la SAFER et Monsieur Matthieu GORDIEN, cette opération continue en fonction des éléments nouveaux pris en compte.

3 - Mise en vente de l'ex-école de Chavailles

Le Maire présente au conseil, la lettre du 10 février 2016 de la Direction Des Finances Publiques, Service des Domaines, concernant la mise en vente du bâtiment 029B n°784, pour un montant de 80 000€.

Dans le cadre d'une vente au locataire occupant, un abattement pourra-être consenti, ramenant la valeur du bien à 70 000€. Le conseil, à l'unanimité décide de mettre en vente le bâtiment référence 029B n°784, d'une superficie de 200m² (bâti + cour attenante), pour un prix de 80 000€, il valide la possibilité de vente au locataire occupant avec un abattement, ramenant la valeur à 70 000€. Il précise que la locataire sera prévenue de cette décision et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

4 - Mise en vente de l'ex-école et l'ex-mairie de Prads

Le Maire présente au conseil le rapport n°7300-1- S D en date du 9 janvier 2017 de la Direction Générale des Finances Publiques, concernant la mise en vente du bâtiment F n°71, pour une superficie de 1a 60ca, dont la valeur vénale est estimée par le service France Domaine à 120 000€, anciennement école et mairie de Prads. Le conseil à l'unanimité décide de mettre à la vente le bâtiment référencé F n°71, d'une superficie de 1a 60ca, pour le prix de 120 000€, précise que le locataire actuel sera prévenu de cette décision et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

5 - Centre communal d'action sociale

Monsieur le Maire précise au conseil, suite à la dissolution de la Communauté de Communes de Haute Bléone (CCHB), que la compétence action sociale a été transférée au 1^{er} janvier 2017 à la commune.

Lors de l'élaboration du budget 2017, il n'a pas été créé de budget spécifique Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), celui-ci est inclus dans le budget principal au compte 6713, en accord avec Monsieur le Trésorier Principal. Le conseil à l'unanimité valide cette proposition.

6 - Location du gîte n°2

Monsieur le Maire propose au conseil de louer le gîte n°2 actuellement vacant situé au quartier des Aires à compter du 1^{er} octobre 2017. Le conseil à l'unanimité, fixe à 300 euros par mois, retient la candidature de Monsieur KONKOBO Raphaël.

7 - Location du gîte n°4

Monsieur le Maire propose au conseil de louer le gîte n°4 actuellement vacant, situé au quartier des Aires à compter du 1^{er} octobre 2017. Le conseil à l'unanimité, fixe le loyer à 300 euros par moi, retient la candidature de Madame Céline DOU.

8 - Décisions modificatives :

Le Maire expose au conseil que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

N°4 au budget général – M 14

Fonctionnement :		Recettes	Dépenses
6713	Secours et dots		500,00
022	Dépenses imprévues		- 500,00
Total :		0,00	0,00

N°5 au budget général – M 14

Investissement :		Recettes	Dépenses
21318	Autres bâtiments publics		2 183,90
2031	Frais d'études	2 183,90	
Total :		2 183,90	2 183,90

N°6 au budget général – M 14

Investissement :		Recettes	Dépenses
2313-122	bâtiments		32 600,00
2315-123	VOIRIE		- 32 600,00
Total :		0,00	0,00

Le conseil valide à l'unanimité.